

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

**Conseillers en exercice : 6**

**PRESENTS :** MM. PERRIN François, BAILLY Emmanuel, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles,  
M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 6**

**Date de convocation :**

17/11/2020

**Date d'affichage :**

01/12/2020

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GIRARDET Charles

L'an deux mille vingt le vingt-six novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le dix-sept novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Délégations et indemnités des élus
- 2 – Loyer gîte
- 3 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2021
- 4 – Tarifs 2021 : eau
- 5 – Tarifs 2021 : assainissement
- 6 – Tarif 2021 : droit de chasse
- 7 – Tarif 2021 : affouage
- 8 – Tarif location grottes
- 9 – Demandes de subventions
- 10 – Rapport annuel du SIDEC
- 11 – Questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

### 1 – Délégations et indemnités des élus

Le Maire informe les conseillers qu'il prendra un nouvel arrêté de délégation pour M. BAILLY Emmanuel en supprimant « l'entretien courant du patrimoine de la collectivité ».

Un arrêté de délégation sera pris pour M. GIRARDET Charles afin qu'il puisse réaliser l'ensemble des petits travaux et services techniques.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020, le Conseil décide à l'unanimité et avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2020 de fixer le montant des indemnités comme suit :

- Indemnité du maire : 17 % de l'indice 1027 soit 661,20 € brut mensuel
- Indemnités des adjoints :
  - M. BAILLY Emmanuel : 3,3 % l'indice 1027 soit 128,35 € brut mensuel
  - M. ROUX Jean-Paul : 6,6 % l'indice 1027 soit 256,70 € brut mensuel
- Indemnité de M. GIRARDET Charles : 3,3 % l'indice 1027 soit 128,35 € brut mensuel

## 2 – Loyer gîte

Suite à la demande de Mme JEANNIN Christelle pour la SAS Re-Sources Jura et suite aux périodes de confinement et à la situation sanitaire qui a contraint de nombreux clients à annuler leurs réservations de séjour au gîte, le conseil décide d'accorder une nouvelle aide de 600 € HT (720 € TTC) à la SAS Re-Sources Jura qui se rajoute à l'aide de 2 817,72 € HT (3 381,27€ TTC) décidée en juin 2020.

## 3 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2021

Le Conseil autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## 4 – Tarifs 2021 : eau

Le conseil, après en avoir délibéré approuve les tarifs suivants pour l'eau en 2021 (sensiblement égaux aux tarifs 2020) :

- Part fixe par foyer : 108,00 €
- Part modulable par habitant : 18,10 €
- Taxe agence de l'eau par habitant : 10,90 €

La diminution de la taxe perçue par l'Agence de l'Eau a été répercutée sur la part modulable. Ainsi les usagers paieront le même prix mais les recettes de la commune seront légèrement augmentées (environ 135 €).

## 5 – Tarifs 2021 : assainissement

Le conseil, après en avoir délibéré approuve les tarifs suivants pour l'assainissement en 2021 (sensiblement égaux aux tarifs 2020.) :

- Part fixe par foyer : 130,00 €
- Part modulable par habitant : 17,90 €
- Taxe agence de l'eau par habitant : 6,18 €

La diminution de la taxe perçue par l'Agence de l'Eau a été répercutée sur la part modulable. Ainsi les usagers paieront le même prix mais les recettes de la commune seront légèrement augmentées (environ 135 €).

## 6 – Tarif 2021 : droit de chasse

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le droit de chasse pour l'année 2021 à 100 €.

## 7 – Tarif 2021 : affouage

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif de l'affouage à 60 € par foyer.

## 8 – Tarif location grottes

Le conseil décide à l'unanimité d'augmenter le tarif de location de la grotte en fonction des indices du coût de la construction. L'indice au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 était de 1 664, celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 (dernier connu à ce jour) est de 1 753. Le loyer annuel passe donc de à 396,28 à 417,48 € pour les années 2021, 2022 et 2023.

## 9 – Demandes de subventions

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales :

- Pupilles de l'enseignement public : 50 €,
- Restaurants du Coeur : 50 €,
- Le Secours Populaire : 50 €,
- La Banque Alimentaire : 100 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 50 €

Compte tenu de la crise sanitaire, un effort a été consenti pour la banque alimentaire.

## 10 – Rapport annuel du SIDEK

Il est présenté aux conseillers et adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est consultable en mairie

## 11 – Questions diverses/Informations

### Travaux :

M. BAILLY Emmanuel fait le point sur les travaux engagés :

- Les travaux de réfection de l'alambic qui devaient débiter le 15 octobre sont reportés fin décembre voir début d'année 2021 car les entreprises sont débordées et ont du mal à se coordonner entre elles.
- Les travaux d'aménagement urbain ont débuté par la création du ralentisseur. Une plus-value est à prévoir car des aménagements supplémentaires seront effectués (bordures et pluvial).
- Les travaux sur le réseau d'assainissement devraient débiter très prochainement.

### PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :

Le Maire présente le plan proposé par le cabinet d'études de la Communauté de Communes. Ce plan définit entre autres, la zone urbaine, les zones naturelles, le cône de vue à préserver ainsi que les dents creuses. Il est susceptible d'être modifié après l'avis de la DDT.

### Village du futur :

La commune n'a pas été retenue. Les candidatures étaient nombreuses et la sélection difficile. Malgré tout, la Région étudie les possibilités de nous associer au réseau des Villages du Futur. Son organisation n'est pas définie mais nous devrions être prochainement recontactés.

### Fréquentation touristique :

La communauté de communes travaille sur le sujet en particulier sur la création de parking en dehors du village. Cette solution est en phase de concrétisation.

### Arrêt de bus :

Des parents demandent un passage piéton devant l'abri bus pour sécuriser la descente de bus des enfants coté église. Le Maire précise qu'un zébra est prévu dans les travaux d'aménagement urbain qui devrait s'étendre sur toute la largeur de la route, et, qui est susceptible de satisfaire la demande.

**Four à pain :**

Un conseiller propose la création d'un four à pain dans l'alambic. Ce projet pourra faire l'objet d'une réflexion.

**Aire de jeux :** Plusieurs administrés ont formulé la demande de création d'une aire de jeux pour les enfants.

**Un Comité Consultatif sera convoqué le jeudi 17 décembre pour discuter de l'éventuelle création de cette aire de jeux, son emplacement, les éléments constitutifs, en prenant en compte les incidences financières.**

**Le Maire réfléchit à l'éventuel achat d'un téléphone portable pour la Mairie.**

**La mise en place du sapin de Noël et des décorations aura lieu samedi 12 décembre à 8h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : GIRARDET Charles

